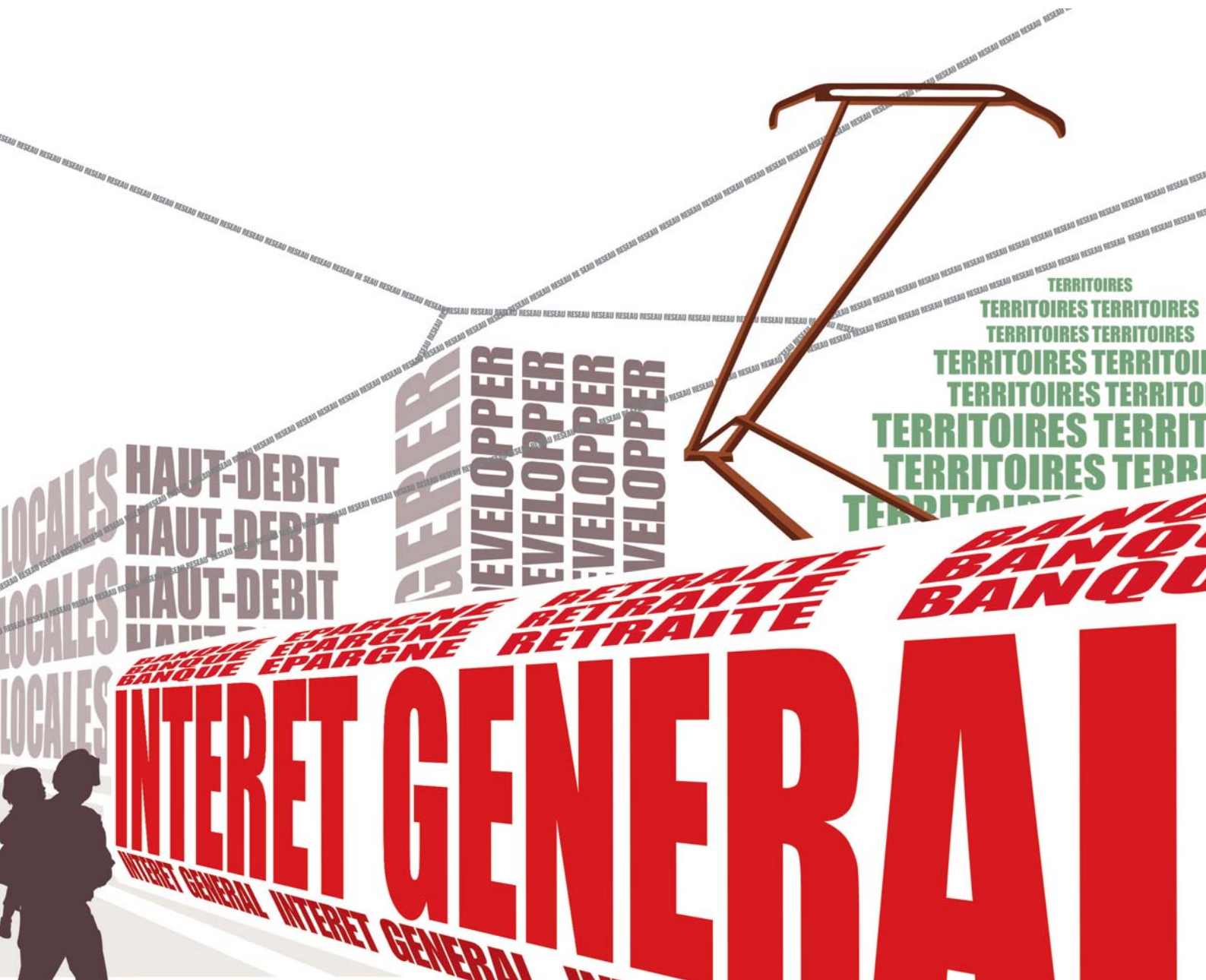


# La gestion du long terme au service du pays



Institution financière publique, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui, au titre de ses missions d'intérêt général, le gestionnaire de référence de l'épargne et des retraites des Français, et de fonds privés protégés par la loi. Numéro 1 du financement du logement social en France et de la politique de la ville, elle est aussi le partenaire des collectivités territoriales, qui investit dans des projets de développement insuffisamment pris en compte par les acteurs privés.



**47,4 Md€**  
d'encours moyens de fonds  
privés protégés par la loi

**263 M€**  
investis pour le développement  
territorial

**184 Md€**  
d'encours des dépôts d'épargne  
centralisés

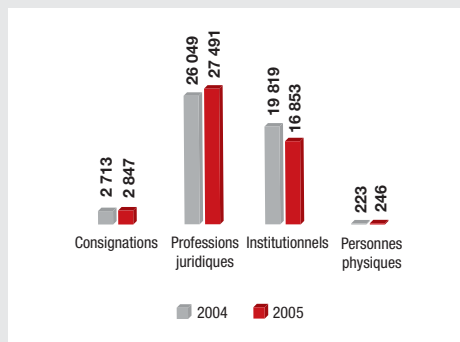
**52** mandats de gestion  
de caisses de retraite

## Activité bancaire

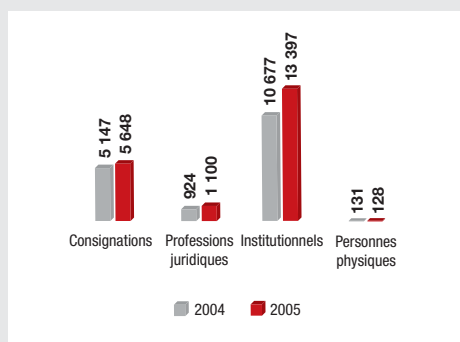
# Au service de l'intérêt général et des missions publiques

Depuis sa création, la Caisse des Dépôts est le gestionnaire de confiance de fonds privés protégés par la loi. Aujourd'hui banquier de référence des professions juridiques, mais aussi de la Sécurité sociale et d'organismes d'intérêt général, elle fournit des prestations qui intègrent les meilleures normes de la profession bancaire en termes de sécurité et de qualité, et qui sont adaptées aux besoins spécifiques de ses clientèles. En 2005, les encours moyens gérés par la Caisse des Dépôts s'élevaient à 47,4 Md€ de dépôts numéraires et 20,3 Md€ de titres.

► Evolution des encours moyens numéraires créditeurs (en M€)



► Evolution des encours titres (en M€)



## Banquier du service public de la Justice

Les notaires sont tenus de déposer auprès de la Direction bancaire les fonds qu'ils reçoivent des particuliers dans le cadre de transactions immobilières, de successions, etc. Il en est de même pour les administrateurs et mandataires judiciaires dans les procédures de redressement et de liquidation des entreprises en difficulté. La Caisse des Dépôts est le banquier de référence des professions juridiques.

Pour assurer la sécurité des fonds qui lui sont confiés – leur origine, leur valeur, leur destination –, la Direction bancaire renforce son organisation afin de mieux appréhender tous les risques, tant financiers qu'opérationnels. Dans un contexte général d'accroissement des dispositions et obligations législatives, elle met en œuvre des méthodes exigeantes en termes d'organisation interne, de formations et d'actions dédiées aux clients.

### ■ Au service des clients

Pour servir ses 49 000 clients, la Direction bancaire s'appuie sur les trésoreries générales et les recettes des finances du réseau du Trésor public, ainsi que sur les agences parisiennes situées au siège de la Caisse des Dépôts. Au sein des directions régionales de la Caisse des Dépôts, des équipes dédiées animent l'offre de services aux clients. Un service complet de banque en ligne, CDC-Net, permet aux clients de traiter leurs opérations en temps réel.

47,4 Md€

■ total des encours moyens numéraires gérés

20,3 Md€

■ total des encours titres gérés

Cela implique également de la part de la Direction bancaire et de celle de ses principaux clients, une démarche active dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de l'argent et contre le financement du terrorisme.

Convaincue que la consignation est un moyen efficace de protection renforcée de fonds nécessitant une attention particulière, la Direction bancaire a engagé depuis 2 ans une action de modernisation de la gestion de cette activité. Elle a aussi pour objectif de mieux la faire connaître et d'en faire un outil d'amélioration de la performance du système de droit français.

Le projet CDC-Net EDI / Tél@ctes réunit le Conseil supérieur du notariat, la Caisse des Dépôts et la Direction générale des impôts. Son objectif est la dématérialisation des échanges entre les notaires et les conservations hypothécaires et celle des échanges financiers correspondants. Ce projet est entré en phase pilote en décembre 2005. Il doit être déployé tout au long de l'année 2006.

La Caisse des Dépôts a apporté son soutien au Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (AJMJ) pour la mise en place de son observatoire économique des entreprises en difficultés, la rénovation de son portail d'actifs à céder et la définition d'un cadre d'évolution des systèmes d'information de la profession pour les années à venir. Elle a, par ailleurs, mis en œuvre un observatoire des professions juridiques pour la Chancellerie. Enfin, la Caisse des Dépôts a continué à soutenir le développement des échanges dématérialisés entre les huissiers de justice et les grands donneurs d'ordres pour le recouvrement judiciaire.

#### ■ Partenaire des institutions et des professions juridiques

En 2005, la Direction bancaire a poursuivi le développement des relations de partenariat avec la Chancellerie et les professions juridiques, avec notamment :

- la mise en œuvre d'un observatoire des professions juridiques pour la Chancellerie,
- la remise du premier rapport annuel sur les consignations à la Chancellerie,
- la mise en place d'un observatoire des entreprises en difficulté pour les administrateurs et mandataires judiciaires,
- la préparation de l'EDI notaires, qui s'inscrit dans le projet Tél@ctes.

La Caisse des Dépôts s'est engagée à être membre de la Fondation pour la promotion du droit, annoncée par le président de la République lors du bicentenaire du code civil.

A travers ces différentes actions, la Caisse des Dépôts contribue à la modernisation du service public de la Justice. Elle affirme son rôle auprès des professions juridiques en participant à leur sécurité et à l'amélioration de leurs performances globales.



### Banquier de la Sécurité sociale

La Caisse des Dépôts centralise quotidiennement la trésorerie du régime général pour le compte de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) dont elle est le banquier.

Cette centralisation optimise en temps réel la gestion de cette trésorerie ; elle autorise un flux tendu entre les recettes provenant pour l'essentiel des URSSAF et les paiements des prestations par les caisses locales (Caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'allocations familiales, notamment). Cette mutualisation de la trésorerie est un facteur de rationalisation des besoins de financement et de réduction de son coût. En 2005, la Caisse des Dépôts a autorisé un plafond d'avance de 13 Md€ au régime général.

La Caisse des Dépôts intervient également auprès des organismes sociaux, à deux niveaux :

- pour la tenue de leurs comptes spéciaux d'exécution, qui sont les instruments d'alimentation essentiels du circuit ACOSS ;
- certains de ces organismes disposent également auprès de la Direction bancaire, de Comptes externes de disponibilité (CED), comptes bancaires courants pour lesquels la Direction bancaire propose des prestations bancaires de traitement de flux de masse (paiement des prestations) : virements, prélèvements, TIP.

La Caisse des Dépôts a amélioré, en 2005, son offre de services de traitement des flux d'encaissement des cotisations du secteur privé des URSSAF. Cette intervention sera particulièrement positive dans les régions où l'offre bancaire aux URSSAF est réduite.



## Plus pour le développement durable

### Le marché européen au comptant des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>

Powernext, Euronext et la Caisse des Dépôts ont lancé, le 24 juin 2005, Powernext Carbon, le marché européen au comptant de quotas de CO<sub>2</sub>. Powernext Carbon offre un outil privilégié pour les entreprises européennes engagées dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ayant l'obligation de détenir les quotas de CO<sub>2</sub> correspondant à leurs émissions réelles, en application de la directive européenne. Celle-ci prévoit une réduction des émissions de 8 % à fin 2012. Powernext intervient comme opérateur du marché, agréé les membres du marché, met à disposition une plateforme de négociation continue et édicte les règles de marché. La Caisse des Dépôts intervient comme gestionnaire du mécanisme de Livraison contre paiement (LCP) et assume le rôle d'intermédiaire sécurisant les engagements financiers et les engagements de livraison pris par les membres lors des transactions. Euronext assure un rôle de place auprès des différents acteurs concernés. Les membres de ce marché sont principalement les producteurs d'énergie de toute l'Europe ainsi que des courtiers dont la présence facilite l'accès des petits émetteurs à la négociation. Powernext Carbon est le premier marché au comptant d'Europe avec près de 60 % des transactions.



■ Pour aller plus loin : le rapport de Responsabilité sociale de la Caisse des Dépôts est disponible sur le site Internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

## Banquier des clients institutionnels de la Caisse des Dépôts

Banquier traditionnel des sociétés d'économie mixte et des organismes de logement social, la Caisse des Dépôts est également présente auprès des fondations, des associations nationales d'utilité publique et des établissements publics. Elle apporte transparence et sécurité à ces clientèles avec lesquelles elle entretient une relation ancienne. La Direction bancaire adopte une démarche d'adaptation continue de l'offre de produits et services aux nouveaux besoins des clients institutionnels et des entités du groupe Caisse des Dépôts.

## Mandataire public

L'Etat, les autorités administratives indépendantes, les collectivités locales recourent à la Caisse des Dépôts pour la gestion administrative et financière de fonds publics nationaux ou accordés par la Commission européenne au titre d'interventions et de programmes spécifiques.

Le développement de l'activité de mandataire public se poursuit activement. La Direction bancaire est présente à différents titres :

### Mandats par délégation de service public :

- établissements publics : la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et Autoroutes de France (ADF)
- fonds sans personnalité morale et fondations

### Accompagnement des politiques européennes :

- fonds structurels européens
- 6<sup>e</sup> Programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRD)
- tenue du registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre



► Registres nationaux des quotas d'émission de gaz à effet de serre : les logiciels de gestion en Europe

## Tenue du registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre

La Caisse des Dépôts a été chargée par un décret en date du 23 décembre 2004 de la gestion du registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES). Ce dernier est opérationnel depuis le 18 mai 2005, après l'accord final de la Commission européenne. En France, pour l'année 2005, 150,5 millions de droits d'émission ont été alloués à 1 092 installations gérées par plus de 600 exploitants.

La Caisse des Dépôts a développé le logiciel Seringas, système comptable informatique fonctionnant en ligne, qui enregistre les allocations et les transactions de quotas, assurant ainsi leur traçabilité en toute sécurité, l'inscription en compte faisant foi de la propriété des quotas en temps réel. Douze pays européens ont retenu ce système : France, Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Slovaquie, République tchèque, Suisse, Monaco, Liechtenstein et Pologne. Seringas permet de gérer 60 % des quotas alloués au sein de l'Union européenne.

## Fonds d'épargne

# La gestion et la transformation de l'épargne populaire pour le financement de secteurs d'intérêt général

La Caisse des Dépôts gère une large part de l'épargne sur livrets défiscalisés. Elle finance, sur cette ressource et sous forme de prêts à long terme, principalement le logement locatif social et la politique de la ville. Ces prêts ont connu une activité soutenue en 2005, qui devrait encore progresser avec les effets de la relance des politiques publiques en faveur du logement social. L'année 2005 a aussi été marquée par le transfert à la nouvelle Banque Postale, le 31 décembre, de plusieurs produits d'épargne centralisés et d'actifs, en application de la loi sur la régulation des activités postales.

### La ressource : les dépôts centralisés

Dans un contexte de lente remontée des taux d'intérêt courts et d'un taux d'épargne des ménages toujours élevé (15,6 %), l'encours global des dépôts centralisés à la Direction des fonds d'épargne (y compris intérêts courus) s'est très légèrement réduit en 2005, passant de 224,5 Md€ en 2004 à 222,9 Md€ avant le transfert à La Banque Postale.

Ce fléchissement résulte d'une décollecte de 7,6 Md€, en partie compensée par la capitalisation des intérêts.

Cette décollecte provient pour près de la moitié (3,6 Md€) du livret A, qui reste, avec 112 Md€ d'encours fin 2005, le principal livret centralisé. Les déposants ont réagi dès le mois de juillet à l'annonce de la baisse de la rémunération de ce produit.

En deuxième lieu, la diminution des montants centralisés résulte d'une mesure réglementaire qui a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2005 : un arrêté du ministre des Finances a ramené au "droit commun" (6,5 %) le taux de centralisation, à la Caisse des Dépôts, des Codevi des Caisses d'épargne. Il était jusque là de 50 % au minimum des encours déposés. Les retraits des Caisses d'épargne consécutifs à cette mesure s'élèvent à 2,9 Md€. Au total, sur l'année, et malgré une centralisation positive des autres réseaux, la décollecte Codevi est de 2,5 Md€, montant très important pour ce fonds dont les dépôts centralisés s'élèvent à 6,3 Md€ en fin d'année.

Enfin, pour la première fois depuis 10 ans, le livret d'épargne populaire (LEP) a connu une décollecte (-1,4 Md€), sans doute due aux difficultés économiques que connaissent les ménages modestes, auxquels est réservé ce produit bien rémunéré (1 % de plus que le livret A, soit 3,15 % en moyenne en 2005). Son encours, à 49 Md€ après les sorties de fonds liées à la création de La Banque Postale, représente néanmoins plus du quart des dépôts des fonds d'épargne.

La création de La Banque Postale a ramené les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts, à 184 Md€, soit une sortie nette de 37,4 Md€, dont 30,5 Md€ au titre de l'épargne-logement, 3,0 Md€ du livret B, 1,1 Md€ du livret jeunes, 0,9 Md€ du PEP, et 1,9 Md€ du LEP.

### ■ Deux baisses des taux de commissionnement des réseaux collecteurs en 2005

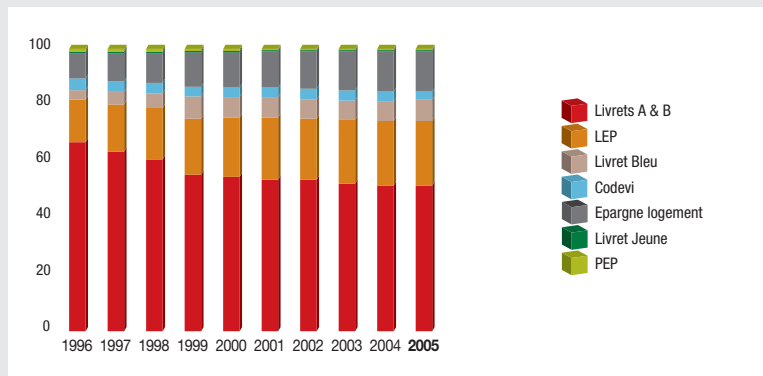
Conformément aux recommandations du rapport Noyer-Nasse, la rémunération des réseaux collecteurs des livrets A et Bleu a été diminuée à deux reprises en 2005.

La première baisse de 10 centimes est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier et la seconde, également de 10 centimes, le 1<sup>er</sup> novembre. Ces baisses définitives bénéficient principalement aux bailleurs sociaux indépendamment des variations du taux du livret A.

# 199 Md€

■ total du bilan des fonds d'épargne

## ► Part des produits au sein de l'encours centralisé en 2005 avant transfert des fonds à La Banque Postale



A l'issue de l'opération de transfert, les dépôts collectés par La Banque postale et qui restent centralisés à la Caisse des Dépôts sont le livret A CNE (46 Md€), le LEP (10,6 Md€) et le Codevi (2,2 Md€).

## Les emplois : les prêts

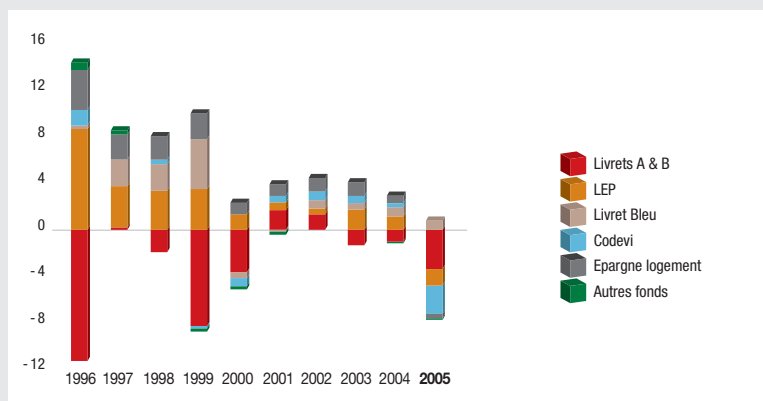
Le montant des prêts sur fonds d'épargne versés en 2005 (4,4 Md€) est en progression par rapport à 2004 (+ 5,3 %), notamment grâce aux prêts dédiés aux infrastructures de transports. Les versements de prêts destinés au développement et à la réhabilitation du parc locatif social progressent également (+ 6,5 %) pour atteindre 3,45 Md€. Toutefois, compte tenu des délais importants – et inhérents à la nature même de l'activité – entre l'annonce des mesures, l'agrément des opérations par les services de l'Etat, la signature et le versement des prêts par la Caisse des Dépôts, cette hausse n'est encore que partiellement le reflet du Plan de cohésion sociale et du Programme national de renouvellement urbain.

### ► Les prêts habitat-ville

#### Une nouvelle progression des versements de prêts en faveur de la construction du parc social

Les versements de prêts distribués par la Caisse des Dépôts pour le développement du parc locatif social (construction et acquisition, avec ou sans travaux) ont enregistré une progression de 7 % sur l'année 2005 pour atteindre 2,94 Md€.

## ► Evolution des flux de collecte centralisés à la Caisse des Dépôts



- Une hausse qui accentue la tendance observée depuis 2002. Elle provient, notamment :
  - de la progression importante (+ 8 %) des versements de Prêts locatifs à usage social (PLUS), 2 233 M€, et Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), 191 M€, qui constituent le cœur de l'activité de prêts de la Direction des fonds d'épargne ;
  - d'une hausse notable des versements de Prêts renouvellement urbain (PRU), + 35 % à 290 M€, dédiés à la reconstruction de logements dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine.

- Une demande soutenue de Prêts locatifs sociaux (PLS). L'activité de la Caisse des Dépôts dans le financement de logements destinés à des ménages à revenus moyens est limitée à une enveloppe contingentée de 370 M€ par an. La baisse de 20 %, à 213 M€, constatée en 2005 des versements de prêts locatifs sociaux est la conséquence de la forte consommation de 2004, qui a réduit l'enveloppe disponible en 2005.



Elle ne traduit nullement un recul de la demande pour le PLS. L'utilisation de l'intégralité des contingents attribués à la Caisse des Dépôts met en évidence l'intérêt soutenu des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour ce produit.

■ Un fort recul des prêts destinés au financement du logement intermédiaire. La consommation de Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a connu à nouveau une baisse importante en termes de versements (-67 %), avec un montant de 9 M€ en 2005 contre 27 M€ en 2004. Le taux du PLI, qui est adossé au LEP, rend ce produit non compétitif dans le contexte de taux bas qui a prévalu sur les marchés financiers en 2005.

#### Les refinancements PLI et PLS

La Caisse des Dépôts, à la demande des pouvoirs publics, a continué en 2005 la mise en place de prêts de refinancement permettant à la place bancaire de distribuer des PLI et PLS. Les flux de versements de l'année s'élèvent à 369 M€ et les encours à 1,70 Md€ sur cette activité encore récente.

#### ■ Création de deux prêts destinés au financement du foncier

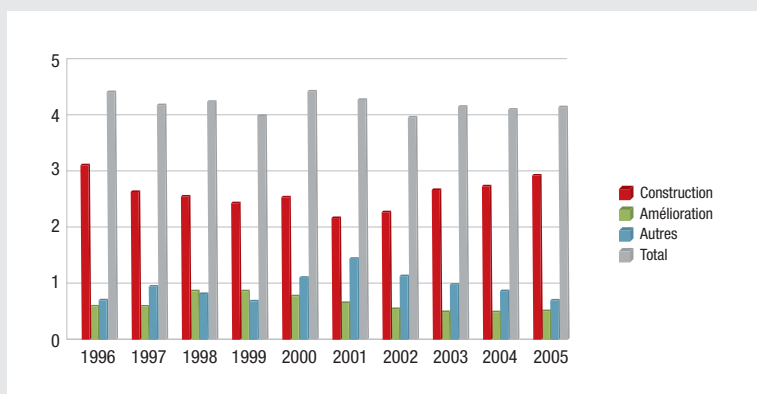
Le coût et la rareté du foncier font de plus en plus obstacle au développement de la construction de logements sociaux. Pour répondre à cette difficulté, la Caisse des Dépôts a développé deux produits adaptés l'un au portage foncier et l'autre au financement à long terme d'acquisition foncière. Le prêt de portage foncier, d'une durée maximale de 15 ans, permet aux opérateurs de logement social, mais aussi aux collectivités territoriales, de saisir des opportunités foncières ou de constituer des réserves foncières pour la réalisation d'opérations futures. Le prêt de financement à long terme, qui peut atteindre 60 ans, permet de scinder le financement d'une opération en faisant porter le financement de la construction par un bailleur social et celui de la charge foncière par une collectivité locale ; cette dernière donnant le terrain à bail à l'opérateur.

#### Les prêts à l'amélioration dynamisés par la bonification de la Caisse des Dépôts

Les versements de prêts dédiés à l'amélioration du parc locatif social s'établissent en 2005 à 515 M€, progressant de 3,8 % par rapport à 2004.

La mesure exceptionnelle décidée par la Caisse des Dépôts en 2004 de bonifier de 0,5 % le taux d'une enveloppe de 2 Md€ de prêts à l'amélioration, afin de favoriser la réhabilitation du patrimoine HLM, a permis de redynamiser ces produits : 35 % des versements 2005 (197 M€) correspondent à des prêts bonifiés. Elle a également permis de compenser la diminution des prêts complémentaires à la subvention PALULOS versée par l'Etat.

► Evolution des versements de prêts habitat-ville (en Md€)



184 Md€

■ encours total des dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

### Le financement de l'hébergement des populations fragilisées et de la restructuration du parc HLM

La Caisse des Dépôts dispose de 2 produits de financement pour répondre aux besoins spécifiques : le Prêt habitat, amélioration, reconstruction, extension (PHARE), destiné au logement et à l'hébergement des populations fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes en insertion) et le Prêt expérimental (PEX), dédié aux projets de logement ou d'hébergement adaptés ainsi qu'aux interventions visant la requalification du parc privé ou la restructuration du parc HLM.

Les versements de PEX et de PHARE, avec 356 M€, sont en net recul (respectivement -32 % et -12 %) par rapport à 2004. Dans un contexte général de taux bas comme celui de 2005, leur caractère bonifié était en effet moins favorable pour les emprunteurs. En étendant leur durée à 40-50 ans au lieu de 20-25 ans, la Caisse des Dépôts remet à la disposition des emprunteurs un outil efficace pour des projets d'intérêt général.

Le secteur médico-social, et en particulier les domaines du handicap et des personnes âgées, a été financé à hauteur de 201 M€ en 2005, mobilisés pour 125 M€ par des structures associatives et 41 M€ par des établissements publics, les bailleurs sociaux représentant 32 M€. Les 155 M€ de PEX ont financé, pour l'essentiel, des opérations de transfert de patrimoine entre organismes et, dans une moindre mesure, l'acquisition de patrimoine privé destiné à accueillir des ménages respectant les plafonds de ressources fixés dans le cadre du "Conventionnement Besson pour l'ancien".

### ■ Le financement de la politique de la ville et du renouvellement urbain

La Caisse des Dépôts intervient dans le financement des actions en faveur de la politique de la ville au moyen de deux prêts spécifiques.

■ Le Prêt renouvellement urbain (PRU), réservé aux projets portés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), finance à la fois des opérations touchant le logement (reconstruction après démolition, amélioration des logements locatifs sociaux, résorption de l'habitat privé indigne et insalubre) et les aménagements et équipements urbains. Une enveloppe de 2,3 Md€ pour la période 2003-2005, bonifiée par l'Union d'économie sociale pour le logement, a permis de proposer le PRU à un taux de 2,50 % en 2005.

Après l'année 2004 qui a vu le lancement opérationnel de l'ANRU, dont la Caisse des Dépôts est partenaire, l'année 2005 a connu une progression de 21 % des PRU avec 582,6 M€ de versements.

Les opérations de production de logements nouveaux et de réhabilitation ont mobilisé 72 % de ce montant.

Cette activité va se développer fortement dans les prochaines années. Au 31 décembre 2005, 150 projets avaient été validés par l'ANRU et 94 conventions financières d'une durée de cinq ans étaient signées.

Sur le volume total d'investissement de 17 Md€ que ces projets mobiliseront de 2005 à 2010, la Caisse des Dépôts financera 6,2 Md€ dont 4,7 Md€ en PRU.

■ Le Prêt projet urbain (PPU), destiné aux projets en faveur des quartiers dégradés relevant de la politique de la ville ou d'opérations contractualisées (contrats d'agglomération, contrats de pays), finance uniquement les investissements hors logement. Son taux est passé de 3,45 % à 3,20 % au 1<sup>er</sup> août 2005. Les versements de PPU, destinés aux opérations hors logement, avec 184,8 M€ ont diminué de 29 % par rapport à 2004. Le taux de ce produit, malgré la baisse d'août 2005, le pénalise face au marché fortement concurrentiel des prêts aux collectivités locales.



■ **Allongement de la durée des prêts**

Le Plan de cohésion sociale et le programme national de rénovation urbaine ont fixé des objectifs ambitieux de construction de logements sociaux.

Pour accompagner l'effort des organismes de logement social dans la mise en œuvre de ces politiques, la Caisse des Dépôts, en accord avec les pouvoirs publics, a décidé d'allonger significativement la durée de ses prêts. Ainsi, les prêts à l'amélioration peuvent désormais atteindre 25 ans. La durée maximale des prêts à la construction passe de 35 à 40 ans, sachant que la charge foncière de ces opérations de construction peut être financée sur 50 ans.

► **Les prêts à l'équipement et aux infrastructures de transport**

Décollage du financement des infrastructures de transport sur fonds d'épargne. Depuis 2004, la Caisse des Dépôts a réservé, pour la période 2004 à 2008, une enveloppe de 4 Md€ de prêts destinés au financement des Transports en commun en site propre (TCSP) et des grandes infrastructures de transport interurbaines.

**4 Md€**

■ enveloppe de prêts réservée pour 2004-2008 au financement des transports en commun en site propre et des grandes infrastructures interurbaines

Les versements des prêts infrastructures se sont élevés à 242 M€ en 2005. Ils ont majoritairement financé des projets de TCSP : la forte demande sur ce secteur a amené à en porter l'enveloppe de 500 à 800 M€.

La part du financement des grandes infrastructures interurbaines est plus faible mais devrait s'amplifier à l'avenir. Dans ce domaine, les besoins de financements portent sur des volumes très élevés, mais la complexité et l'ampleur des opérations nécessitent des phases de montages importantes et retardent en conséquence la signature des contrats et des versements.

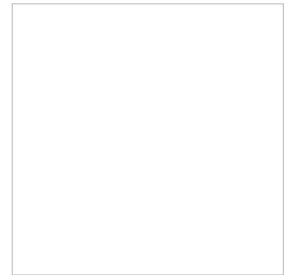
► **L'évolution de l'encours des prêts sur fonds d'épargne**

Hors l'effet de la création de La Banque Postale (transfert à cette dernière d'un encours d'environ 18 Md€ de prêts épargne-logement et complémentaires portés jusque-là par la Direction des fonds d'épargne), les encours des prêts des fonds d'épargne ont légèrement fléchi à fin 2005, à 112,2 Md€ au lieu de 112,5 Md€ à fin 2004.

Malgré une évolution soutenue du flux de prêts versés sur la partie habitat-ville (près de 4,15 Md€), le recul observé provient d'abord d'une augmentation du montant de remboursements anticipés réalisés par les emprunteurs, qui s'élève à 1,1 Md€ sur la partie habitat-ville, ensuite de la poursuite de l'érosion des anciens prêts à l'équipement des collectivités locales (moins de 3 Md€ à fin 2005) que ne permet pas encore de compenser la montée en charge des prêts infrastructures et TCSP.



■ Pour aller plus loin :  
le rapport de  
Responsabilité sociétale  
de la Caisse des Dépôts  
est disponible sur  
le site Internet  
[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



La Caisse des Dépôts a poursuivi les opérations de réaménagement de dette entreprises dès 2004, notamment pour permettre aux clients de dégager des marges de manœuvres financières pour les années à venir : ces marges de manœuvre font partie des éléments indispensables au développement des plans de relance, qui nécessitent, de la part des organismes de logement social, une optimisation constante de leur dette par rapport à leurs ressources.

### Les emplois : les actifs financiers

La décroissance des dépôts et la quasi-stabilité des prêts, se traduit, pour l'année 2005, par une diminution de l'encours du portefeuille d'actifs financiers de 2 Md€. A cela, il faut ajouter l'impact, à hauteur de -21,6 Md€, des transferts d'actifs financiers à La Banque Postale réalisés au 31 décembre 2005.

Au total, la valeur au bilan des actifs financiers diminue donc de 23,6 Md€ à 105,8 Md€. Le portefeuille représente maintenant 53 % du total de bilan, contre 52,1 % à fin 2004.

Cette baisse de l'encours n'a porté que sur les produits de taux, et au sein de ceux-ci, sur les actifs à court terme.

La poursuite de la couverture du risque inflation à moyen terme a conduit à augmenter la part des obligations indexées (OATi essentiellement). L'exposition à taux fixe n'a pas été accrue et la sensibilité du portefeuille à une hausse de 100 points de base des taux nominaux est de 2,31 % de sa valeur (contre 2,33 % fin 2004 à périmètre comparable).

La performance du portefeuille de taux, hors sections transférées à La Banque Postale, est de 3,05 %, à comparer à 2,06 % et 3,02 % respectivement pour les indices CNO 1-3 ans et CNO 3-5 ans.

Le portefeuille d'actions connaît, quant à lui, une évolution positive liée à la poursuite de la politique d'investissement à long terme des fonds d'épargne : il est passé de 6,7 Md€ à fin 2004 à 7,4 Md€ à fin 2005 (en valeur bilan nette de provisions), et sa part dans le total du portefeuille titres a légèrement augmenté, passant de 5,2 % à 6,2 % avant transfert à La Banque Postale et de 7,3 % après transfert.

La performance relative du portefeuille d'actions par rapport à l'indice composite retenu comme référence (70 % CAC 40 + 30 % Stoxx 200) est de 0,87 %. Sa performance absolue s'élève à 23,18 %.

### Le résultat

Le résultat net après transfert à La Banque Postale s'élève à 894 M€, en diminution de 29 % par rapport à l'année précédente (1 266 M€).

Cette variation s'explique essentiellement par une diminution des reprises nettes de provisions (29 M€ de reprise à fin 2005, contre 208 M€ à fin 2004<sup>(1)</sup>), et par une plus forte dotation au FRBG (478 M€ au 31 décembre 2005, contre 286 M€ au 31 décembre 2004), le PNB étant resté stable : il s'élève à 1 436 M€ pour 2005, contre 1 413 M€ pour 2004.

(1) Reprise en 2004 de provisions sur les prêts, liée au changement d'évaluation de provisions sur la base des encours comptabilisés au bilan et au hors-bilan, ainsi que d'une évaluation de la probabilité raisonnable de consommation des enveloppes globales autorisées.

## Développement territorial

# Investir pour accompagner les politiques locales

La Caisse des Dépôts exerce une activité d'investisseur de long terme pour accompagner les collectivités locales dans leurs politiques de développement. Elle intervient en fonds propres dans le logement et le renouvellement urbain, l'immobilier, les infrastructures numériques, l'environnement, le tourisme, le secteur sanitaire et social. La Direction du développement territorial, dédiée à cette activité, s'appuie sur le réseau des 25 directions régionales.

### Accompagner les politiques de rénovation urbaine et de développement des territoires

#### ► Le développement des investissements immobiliers

Dans le cadre de son activité d'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a investi 180 M€ en 2005, en partenariat avec des acteurs privés, dans des projets immobiliers contribuant à la revitalisation de centres-villes et des projets territoriaux structurants en accompagnement des politiques locales.

Une attention particulière a été portée aux projets concernant les zones franches urbaines et les pôles de compétitivité.

Ces investissements immobiliers concernent principalement des opérations :

- de logements libres à loyer maîtrisé (construction et acquisition) ;
- d'immobilier d'entreprises ;
- de loisirs urbains ;
- de centres commerciaux urbains ;
- dans le secteur sanitaire et social.



#### ■ Investissement immobilier : le Bioparc à Lyon

Inscrit dans le contexte de Lyonbiopôle, pôle mondial de compétitivité, le Bioparc est destiné à favoriser la recherche et développement de produits de santé.

Il permettra d'accueillir sur 40 000 m<sup>2</sup> une chaîne complète d'entreprises depuis l'incubation jusqu'aux sociétés en plein développement. La Caisse des Dépôts s'est impliquée dans la première tranche de l'opération - la construction d'un bâtiment de 7 000 m<sup>2</sup> combinant laboratoires et bureaux destinés aux biotechnologies - en apportant son expertise (définition et portage du dossier) et sa contribution financière. La construction de ce bâtiment, pour lequel Icade G3A est le promoteur retenu, est attendue pour 2007.

Pour ce qui concerne les projets territoriaux à forte dimension structurante, la Caisse des Dépôts s'est impliquée plus particulièrement dans le secteur du tourisme et des loisirs, et dans celui de la production d'énergies renouvelables et du traitement des déchets. C'est en 2006 que la maturité des projets étudiés dans le champ de la production d'énergies renouvelables permettra toutefois d'atteindre un volume d'investissements significatif.

#### ► L'accompagnement du développement des sociétés d'économie mixte et des sociétés d'investissement local

En 2005, la Caisse des Dépôts a investi plus de 10 M€ dans le développement de son portefeuille de sociétés d'économie mixte (SEM) et de sociétés d'investissement local en ciblant les projets les plus structurants dans le cadre de politiques de développement des territoires.

**263 M€**

■ montant des investissements 2005 en fonds propres dans des projets de développement territorial

# 15 M€

■ montant engagé pour financer la conduite de projets portés par l'ANRU

Des investissements immobiliers ont été développés en partenariat avec des SEM tels qu'un parc d'entreprises à Baie Mahault (Guadeloupe), le complexe ludique et commercial Odysseum à Montpellier, les immeubles des douanes et du Progrès sur Lyon-Confluence.

La Caisse des Dépôts a accompagné les collectivités dans le contexte de l'ouverture du marché de l'énergie. Elle est ainsi aux côtés de la ville de Dreux dans la création de la SEM Gedia, distributeur de gaz et d'électricité, et elle s'est engagée, aux côtés des collectivités, sur différents projets qui devraient aboutir en 2006.

#### ► L'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

La Caisse des Dépôts inscrit son action d'accompagnement des politiques de rénovation urbaine dans le cadre de la convention signée en 2004 avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et qui affecte 550 M€ aux activités de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la période 2003-2008.

La Caisse des Dépôts a ainsi mobilisé l'expertise de son réseau de directions régionales en contribuant à l'instruction locale de plus de 150 dossiers présentés par les collectivités locales et à leur validation par les instances nationales de l'ANRU. 15 M€ ont été engagés pour financer la conduite des projets.

Sur ces dossiers, la Caisse des Dépôts se montre particulièrement attentive à la qualité de l'ingénierie de projets et contribue au financement des missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination. Ses représentants sont également très attachés à l'intégration d'un volet développement économique aux projets qui leur sont présentés.

#### ► La création du groupe Oséo

L'année 2005 a été marquée par la création du groupe Oséo, Epic faitier qui regroupe la BDPME, dont la Caisse des Dépôts détient 43 % du capital, Sofaris et l'ANVAR.

La Caisse des Dépôts accompagne Oséo dans le développement de ses partenariats régionaux, notamment au travers d'Oséo Sofaris Régions, dont elle détient 46,50 %, qui a vocation à développer des fonds de garantie pour le compte des conseils régionaux. En 2005, la signature de conventions avec les régions Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Limousin a permis de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain. Réunissant Oséo et la Caisse des Dépôts, le GIE Oséo Services, assure les fonctions d'observatoire des PME et développe les services en ligne du groupe, notamment une offre de services aux collectivités régionales.



► **L'émergence des partenariats public-privé (PPP)**

L'année 2005 a vu le démarrage opérationnel du PPP en France.

La Caisse des Dépôts s'est fortement impliquée en tant qu'investisseur de long terme, en répondant aux consultations (secteurs hospitalier, pénitentiaire, autoroutier, ferroviaire...).

Elle est actuellement mobilisée sur plus de 20 projets représentant 3 Md€ d'investissement.

D'ores et déjà, la Caisse des Dépôts est engagée dans la construction des laboratoires de l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris et dans la réalisation de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg.

**Contribuer au développement économique et à l'emploi**

La Caisse des Dépôts intervient dans la création de petites entreprises et d'emplois par le secteur associatif. Ces interventions contribuent à l'effort national pour la cohésion sociale, en luttant contre l'exclusion bancaire par la diffusion du micro-crédit et en favorisant la création d'entreprises dans les territoires sensibles.

► **La gestion du Fonds de cohésion sociale**

Créé par la loi de Cohésion sociale, le Fonds de cohésion sociale est géré par la Caisse des Dépôts depuis avril 2005. Doté par l'Etat de 73 M€ sur 5 ans, il doit permettre le développement du micro-crédit grâce à un dispositif de garantie :

- le micro-crédit professionnel, pour favoriser la création d'entreprises ou d'activités par des personnes en difficulté,
- le micro-crédit social, pour l'insertion sociale et professionnelle de particuliers habituellement exclus du crédit bancaire et pour faciliter l'accès au logement.

Le Secours catholique, le groupe Banques populaires et le Crédit coopératif, le Crédit Mutuel et les Caisses d'épargne sont devenus partenaires du fonds qui a engagé 4 M€ en 2005.

► **La consolidation des interventions en faveur de la création d'entreprises et d'emplois**

En 2005, plus de 20 000 emplois ont été créés grâce aux fonds de prêts d'honneur cofinancés par la Caisse des Dépôts, distribués par 270 associations locales.

La Caisse des Dépôts a poursuivi l'appui aux programmes de professionnalisation des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises (Adie, FIR, réseau Entreprendre et réseau des Boutiques de gestion).

Depuis de nombreuses années, la Caisse des Dépôts s'est engagée en faveur du développement des associations créatrices d'emploi. S'agissant des fonds d'aide au conseil (les dispositifs locaux d'accompagnement), 2005 a été marquée par deux évolutions majeures : leur appropriation par les grands mouvements associa-

**73 M€**

■ dotation de l'État au Fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôts



■ Pour aller plus loin :  
le rapport de  
Responsabilité sociale  
de la Caisse des Dépôts  
est disponible  
sur le site Internet  
[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



## Plus pour le développement durable

### Trois grandes initiatives

- prise en compte de l'environnement dans les investissements immobiliers locaux, avec l'intégration de critères d'efficacité énergétique au cahier des charges du programme "5 000 logements locatifs intermédiaires" ;
  - mise en place d'outils de micro-crédit social : garantie du Fonds de cohésion sociale, apportée aux prêts sociaux accordés par 3 réseaux bancaires ;
  - financement de la lutte contre l'effet de serre avec la création, à l'initiative de la Caisse des Dépôts et de Fortis, co-sponsors, du Fonds carbone européen, fonds d'investissement en permis d'émission.
- Au 31 décembre 2005, il disposait de 142,7 M€ réunis par une dizaine d'établissements financiers européens.

tifs, maintenant largement présents dans leur pilotage, et la montée en puissance des collectivités locales (3 M€ apportés en 2005 contre 1,4 M€ en 2004). Ces fonds d'aide au conseil ont accompagné 7 500 projets en 2005.

#### ► Le programme des zones franches urbaines

En 2005, le programme de développement économique des zones franches urbaines et des quartiers bénéficiant du dispositif ANRU s'est poursuivi avec la mise en place d'un nouvel outil financier destiné à favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans 188 quartiers en rénovation urbaine : le prêt participatif de développement ; 2 M€ ont été apportés par la Caisse des Dépôts au groupe Oséo, qui assure la distribution de ce prêt.

#### ► Les services d'information et d'accompagnement des collectivités locales, Mairie-conseils et Localtis

Le site Localtis est devenu, comme Mairie-conseils, un service offert aux collectivités par la Caisse des Dépôts.

En 2005, plus de 10 000 questions ont été posées au service de renseignements téléphoniques de Mairie-conseils par des communes et des groupements de communes. Parmi les 1 830 groupements de communes utilisant les différents services de Mairie-conseils, 173 nouveaux groupements ont participé à des journées d'accueil d'élus en 2005.

### Contribuer au développement numérique des territoires

La Caisse des Dépôts a poursuivi son action sur trois volets complémentaires : l'investissement dans les infrastructures locales de télécommunication, la création de services numériques dédiés, en particulier, à l'administration locale et le soutien au développement des usages des nouvelles technologies.

#### ► Les investissements dans les infrastructures

L'implication des collectivités locales dans le développement numérique des territoires a été forte en 2005. La progression de la concurrence sur le marché des télécommunications, le développement des services et la faiblesse des coûts d'accès ont d'ailleurs fait de la France un modèle au niveau européen.

Pour la Caisse des Dépôts, cette année s'est caractérisée par un fort développement de l'investissement dans 9 projets locaux issus de délégations de service public pour un montant de 31,3 M€.

Parmi ces projets, on peut citer celui des Pyrénées-Atlantiques, dont le réseau couvre l'ensemble du département. La Caisse des Dépôts est engagée en tant qu'investisseur avisé dans des sociétés délégataires en charge du déploiement des réseaux, aux côtés des opérateurs, équipementiers et gestionnaires de travaux publics.

Au total, 56 projets de délégations de service public sont en cours, parmi lesquels 27 délégataires sont déjà retenus, représentant un potentiel d'investissement global de 1 372 M€. La Caisse des Dépôts maintient un effort d'accompagnement dans toutes les études d'ingénierie préalable.



### ► La création de services numériques

En 2005, la Caisse des Dépôts a engagé 5,55 M€ pour piloter l'étude, l'expérimentation et le déploiement de services. Annoncé comme une priorité gouvernementale par le plan Adèle lancé en février 2004, le développement de l'administration électronique est désormais une réalité.

#### **Dématérialisation des procédures : Achatpublic.com, FAST**

2005 marque la forte progression des services numériques, notamment dans le domaine de la dématérialisation des marchés publics (plateforme "achatpublic.com") et de la dématérialisation des actes administratifs, avec le développement du tiers de télétransmission FAST (fournisseur d'accès sécurisé transactionnel).

#### **Service public local**

Service public local (SPL), guide des démarches administratives en ligne, intensifie son déploiement avec à son actif plus de 650 collectivités adhérentes, l'ensemble des préfectures, 250 Point Info Famille, soit près de 1 000 acteurs publics locaux partenaires. L'offre s'est enrichie de nouveaux services : 15 téléformulaire, un annuaire cartographique des services de proximité, en partenariat avec le conseil régional d'Aquitaine.

Dans le cadre du projet Adeline, la Caisse des Dépôts expérimente des services plus personnalisés autour de situations de vie, avec une première application pratique dédiée aux nouveaux arrivants dans une commune.

#### **Espaces numériques de travail**

Les expérimentations des Espaces numériques de travail (ENT) progressent : sur les 13 projets dans l'enseignement secondaire retenus lors des appels à projet, 3 annoncent une généralisation à court terme (Alsace, Lorraine, Picardie), 4 sont en déploiement pilote et 3 en étude de faisabilité. Au total, on compte près de 200 000 comptes ENT déployés sur 63 collèges et 70 lycées.

#### **Dossier médical personnel (DMP)**

La Caisse des Dépôts accompagne également le ministère de la Santé, la CNAM ainsi que le GIP DMP dans les expérimentations du Dossier médical personnel. Elle consolide progressivement son action dans le domaine de la confiance numérique.

### ► L'appui au développement des usages des nouvelles technologies

Le programme Cyber-base, accompagné à hauteur de 15 M€ par la Caisse des Dépôts, progresse rapidement avec 349 espaces publics numériques ouverts et un réseau de 680 animateurs. Constatant que 25 % des usagers sont des demandeurs d'emploi, le gouvernement a récemment confié à la Caisse des Dépôts la mission d'équiper 50 des 300 Maisons de l'emploi d'un plateau technologique "Cyber-base emploi" d'ici 2008. La Caisse des Dépôts dégagera 1,5 M€ supplémentaire en 2006 pour mener à bien cette extension du programme Cyber-base vers les Maisons de l'emploi.

# 37 M€

■ montant des investissements consacrés à l'équipement numérique des territoires



## Le réseau des directions régionales

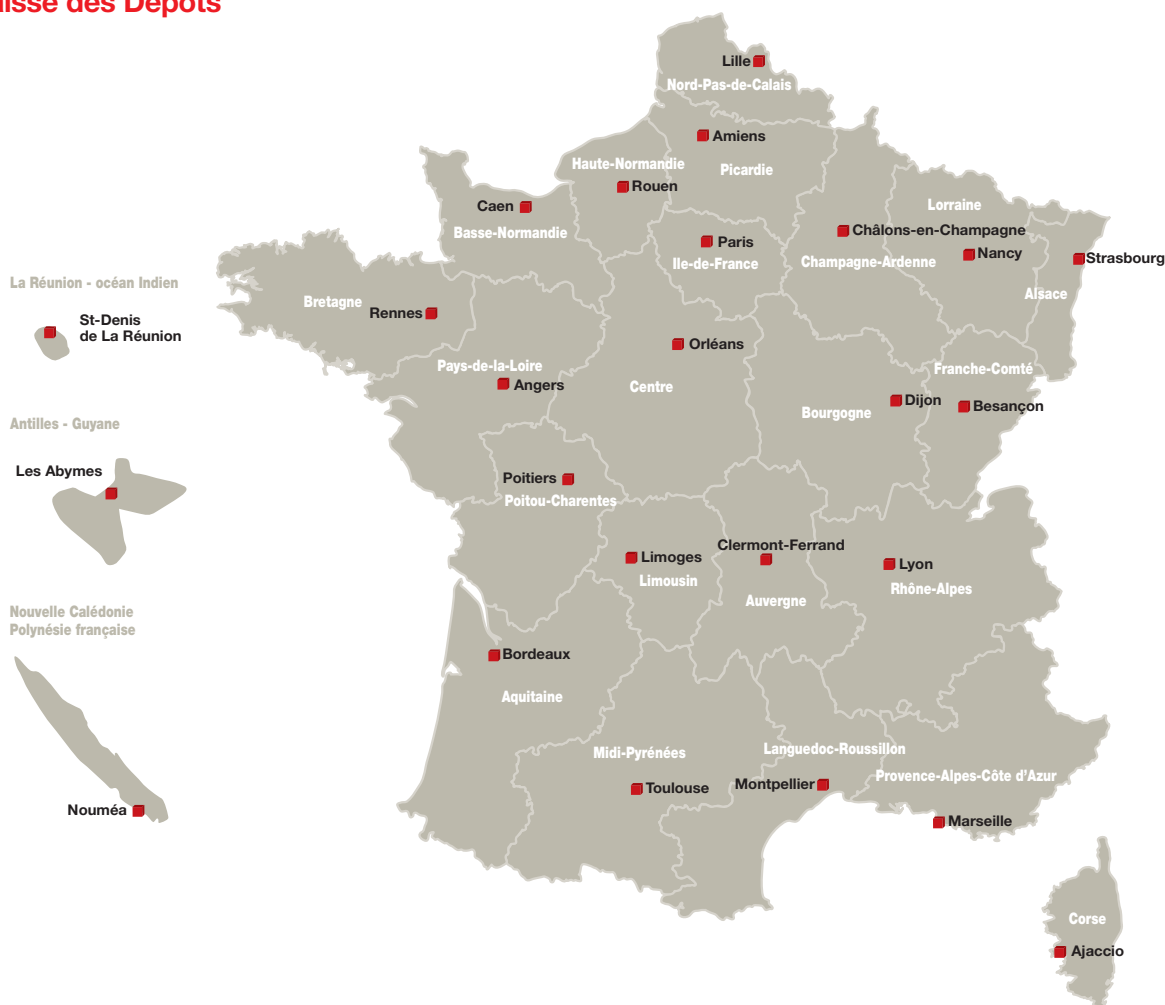
Le réseau de l'Établissement public, réparti sur 25 directions régionales (métropole et outre-mer), est fort de 600 collaborateurs. Il met en œuvre les missions d'intérêt général sur l'ensemble du territoire.

Ses missions s'organisent autour de trois métiers de base :

- gestionnaire de fonds d'origine privée requérant une protection particulière (dépôts réglementés, fonds des livrets d'épargne défiscalisés, caisses de retraite du secteur public et semi-privé) ;
- prêteur pour le financement du logement social et les investissements d'intérêt général dans les infrastructures ;
- investisseur pour l'accompagnement des politiques publiques nationales et locales.

Dans ces trois domaines, le réseau des directions régionales assure l'instruction des dossiers et la relation opérationnelle de proximité avec les élus, les acteurs et opérateurs du monde local ainsi que les professions juridiques. A l'heure de la décentralisation où émerge une "nouvelle économie des territoires", la Caisse des Dépôts, partenaire historique des collectivités locales, se présente comme un acteur neutre au service du développement, résolument engagé sur le long terme.

## Les directions régionales de la Caisse des Dépôts



# Retraites

## La gestion sous mandat de caisses de retraite publique

Dès sa création en 1816, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion des systèmes de retraite publique. Cette responsabilité participe de sa mission première : assurer la sécurité financière des Français, contribuer au développement de l'épargne et de la prévoyance. Aujourd'hui, La Caisse des Dépôts gère 52 institutions de retraite, en relation avec 80 000 employeurs, couvrant plus de 7 millions de cotisants et près de 3 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5.

L'année 2005 a été marquée par le démarrage opérationnel de la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), par la reprise par la Caisse des Dépôts de la gestion de la Retraite des mines, ainsi que par la mise en œuvre du droit à l'information.

### Acteur de référence de la retraite publique

La Direction des retraites exerce aujourd'hui le métier de gestionnaire sous mandat dans trois domaines :

- la retraite (régimes du secteur public et Fonds de réserve pour les retraites) ;
- l'indemnisation et la prévention des risques professionnels ;
- la gestion de divers fonds de compensation.

A ce jour, la Caisse des Dépôts détient 52 mandats de gestion ; elle est l'un des partenaires privilégiés des collectivités locales.

Elle maîtrise les différentes techniques de financement de la retraite, par répartition et par capitalisation, de gestion de droits, de pilotage des régimes.

Pour mener à bien ses missions et faire face à la montée en charge de son activité, la Direction des retraites a modernisé son système d'information, adopté les meilleurs standards de gestion administrative et financière dans un cadre de sécurité et mis en place des procédures de simplifications administratives.

Elle intervient dans la gestion technique et administrative de régimes de base, complémentaires, supplémentaires et additionnels, ainsi que dans les prestations sociales relevant de la solidarité. Elle est aujourd'hui le seul opérateur à pratiquer les diverses techniques d'acquisition de droits.

Acteur engagé dans le monde de la retraite, la Direction des retraites assure également le pilotage de la gestion technique des différents régimes de retraite avec le souci d'atteindre les meilleurs standards : études prospectives sur l'équilibre à long terme des régimes, simulations et calculs actuariels en vue de l'adaptation des paramètres des régimes à l'évolution de leur contexte économique et démographique.

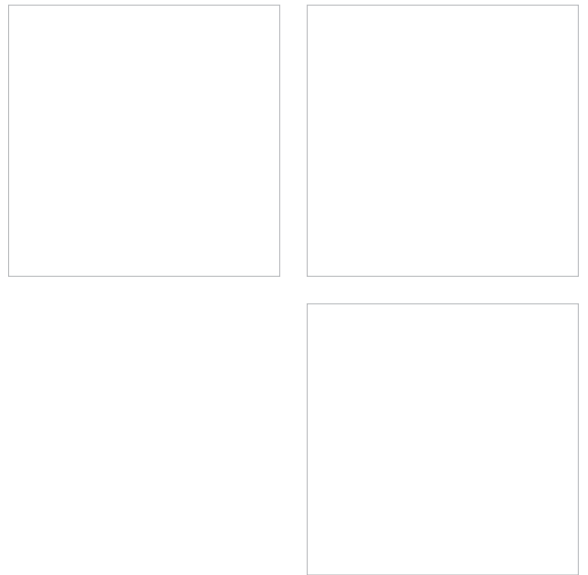
### Les principaux régimes gérés

**Cinq grands régimes de retraite par répartition** pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des trois fonctions publiques :

- la CNRACL, caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 1 861 000 cotisants pour 793 240 pensionnés ;
- l'IRCANTEC, caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques – État, collectivités locales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 2 450 000 cotisants pour 1 605 000 retraités ;
- le RAFP, régime de Retraite additionnelle de la fonction publique pour les fonctionnaires des trois

52

■ nombre de caisses de retraite publique sous mandat de gestion



fonctions publiques, recense 4 600 000 cotisants potentiels. Il n'y a pas au 31 décembre de pensionnés. Les premiers paiements seront effectués dans le courant de l'année 2006 ;

- la Retraite des mines pour les travailleurs du sous-sol compte 15 010 cotisants pour 373 067 retraités ;
- le FSPOEIE, Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat, enregistre 55 129 cotisants pour 106 507 pensionnés.

#### **Des régimes de retraites supplémentaires**

pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;
- le Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) ;
- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime (CGM).

**Des fonds d'allocations vieillesse** relevant de la solidarité nationale : allocation spéciale vieillesse et allocation supplémentaire du Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis.

**Le Fonds national de prévention** des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL.

**Les Fonds nationaux de compensation** entre collectivités et établissements publics.

**Des rentes d'invalidité.**

**Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR).**

#### **■ Le Fonds de réserve pour les retraites**

Ce fonds a pour but de constituer des réserves financières d'ici à 2020 afin de parer aux difficultés de financement des retraites, dues notamment aux évolutions démographiques des populations active et retraitée.

Fin 2005, au terme de 18 mois de gestion financière et opérationnelle, le FRR disposait de 26,6 Md€ d'actifs, dont 75 % environ étaient investis sur les marchés, pour un montant de près de 19 Md€.

Deux appels d'offres ont été lancés : un premier relatif à des mandats de gestion répondant à des critères d'investissement socialement responsable (montant indicatif de 600 M€), un second portant sur un programme de capital investissement (montant d'engagements de l'ordre de 1,5 Md€).





## Le RAFF, la Retraite des mines et le droit à l'information des assurés

### ► Le régime de Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFF)

Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le régime de Retraite additionnelle de la fonction publique a été créé pour fournir à l'ensemble des fonctionnaires, indépendamment de leur statut et de leur employeur, des revenus complémentaires après la cessation de leur activité professionnelle.

C'est un régime par points obligatoire qui prend en compte les primes, les heures supplémentaires et les avantages en nature des fonctionnaires pour le calcul de leur retraite.

Cette retraite additionnelle a été conçue selon le modèle novateur de la répartition intégralement provisionnée. L'ensemble des droits des bénéficiaires est garanti par une couverture financière intégrale, pendant toute leur durée de vie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, 115 M€ ont été encaissés en moyenne mensuelle. Sur 2005, les encaissements s'élèvent à près de 1,5 Md€.

### ► La Retraite des mines

Depuis la Libération, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM), ex-CAROM, est le régime spécial de protection sociale des travailleurs du sous-sol qui intervient à la fois dans le domaine de la santé et de la retraite. La gestion du risque vieillesse-invalidité, sous la dénomination "Retraite des mines" a été confiée à la Caisse des Dépôts par le décret n° 2004-1172 signé le 2 novembre 2004.

Quelques mois plus tard, par l'ordonnance du 28 avril 2005, les 415 agents de la CANSSM ont été transférés à la Caisse des Dépôts à compter du 1<sup>er</sup> mai. Parmi ceux-ci, 115 ont été mis à la disposition de la gestion du risque maladie, les 300 autres assurant la gestion des risques vieillesse-invalidité, maladies professionnelles et accidents du travail.



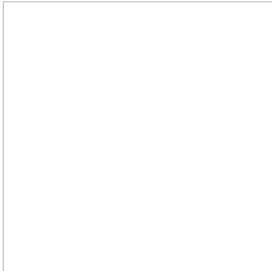
## Plus pour le développement durable

### Investissement socialement responsable et management environnemental

Le RAFF est le 1<sup>er</sup> fonds en Europe dont l'intégralité des actifs sera investie selon une démarche socialement responsable. De son côté, en 2005, le Fonds de réserve pour les retraites a lancé un appel d'offres relatif à des mandats de gestion répondant à des critères d'investissement socialement responsable. Par ailleurs, la Direction des retraites effectue des mesures précises et complètes des émissions de CO<sub>2</sub> que son activité engendre, le bilan-carbone, et a mis en place un plan de réduction de celles-ci. La politique de management environnemental de l'établissement de Bordeaux est certifiée ISO 14001 depuis 2004. Le développement de la dématérialisation des échanges mené par la Direction des retraites contribue à la baisse de la consommation des matières premières et des énergies non renouvelables.



■ Pour aller plus loin :  
le rapport de  
Responsabilité sociale  
de la Caisse des Dépôts  
est disponible  
sur le site Internet  
[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



► **Le droit à l'information des assurés**

La loi d'août 2003 portant réforme des retraites donne obligation aux organismes gestionnaires de retraite, qu'ils soient de base, complémentaires ou spéciaux, de fournir aux assurés une information consolidée et globale. Cette information, qui sera périodique, systématique mais aussi à la demande de l'affilié, prendra principalement deux formes : le Relevé de situation individuelle (RSI) et l'Estimation indicative globale (EIG).

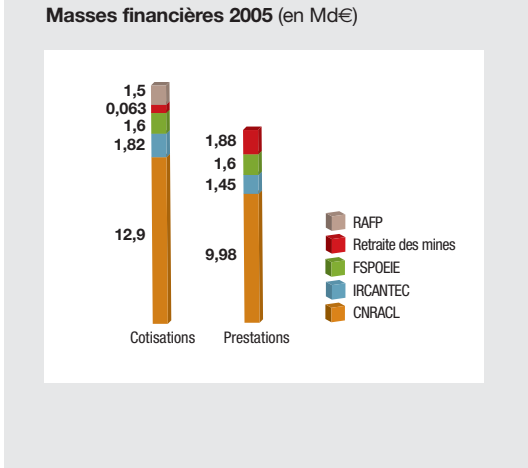
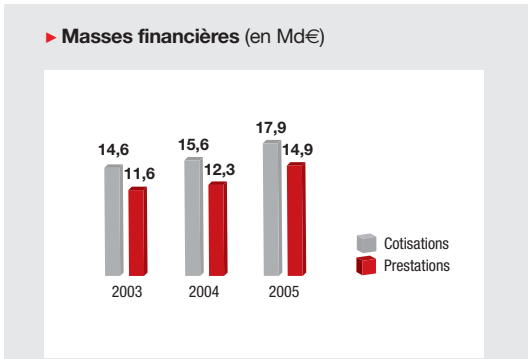
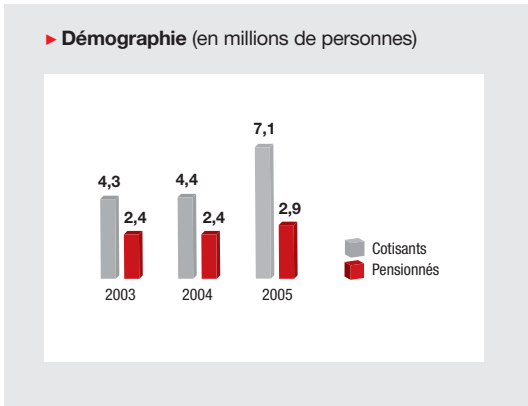
Dès 2005, la Caisse des Dépôts et les régimes qu'elle gère, ont pris toutes les dispositions pour répondre à ces obligations et participent pleinement aux travaux du Groupement d'intérêt public "Info Retraite" au sein duquel collaborent la quasi-totalité des organismes de retraite français.

La CNRACL, dès 2010, devra être en mesure d'établir 248 000 RSI et 53 000 EIG. Avec l'Ircantec, le RAFF, le FSPOEIE et la Retraite des mines, elle est membre à part entière de ce GIP.

**Performance, qualité et responsabilité**

La Direction des retraites s'est dotée en 2005 d'un plan stratégique pour les trois années à venir.

Placé sous le signe de la performance, de l'action et des services, il a pour ambition de faire reconnaître la Caisse des Dépôts comme l'opérateur de référence de la gestion des régimes de retraite des agents publics. Son objectif est de renforcer sa capacité à développer ses projets et servir ainsi l'intérêt général en étant un acteur déterminé de la modernisation de la gestion publique.





► **Une relation renouvelée avec les clients**

**Les employeurs**

La Direction des retraites met en œuvre une politique organisée, structurée et mutualisée de relations directes ou intermédiées avec les employeurs des trois fonctions publiques.

Cette politique est différenciée selon une segmentation pertinente. Elle mène périodiquement des enquêtes de satisfaction et assure l'implication des employeurs en amont des projets.

La Direction des retraites développe les services et prestations en ligne (les déclarations individuelles en particulier) pour les employeurs qui disposent d'un compte financier multifonds, via la plateforme Internet "e-services" accessible depuis le site [www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr). Elle simplifie également certains processus comme le recouvrement : le versement des cotisations par virement bancaire est effectif pour le RAFFP et s'étendra à terme à l'ensemble des fonds.

**Les actifs et les retraités**

La Direction des retraites a développé son offre de services et d'informations en ligne à l'attention de ses clients actifs et retraités.

Un centre de relations clients offre aux pensionnés la possibilité de communiquer avec leur caisse de retraite par téléphone, courrier ou courriel.

A terme, chaque cotisant disposera d'un compte de droits fiable et à jour, qu'il pourra consulter par Internet.

► **La culture de la performance**

La Direction des retraites s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts afin d'être capable de prendre en charge de nouveaux développements.

Les nouvelles formalités de facturation des fonds lui permettent de s'engager auprès des mandants sur ses coûts de gestion. L'acquisition récente et future de nouveaux mandats conforte aujourd'hui cette démarche.

Elle met en œuvre les moyens permettant de s'évaluer et de se comparer avec les autres gestionnaires de régimes de retraite en France et en Europe, voire pour certains métiers avec d'autres entités du secteur privé ou public.

La Direction des retraites s'est également engagée avec ses clients et ses partenaires, sur la voie de la clarification et de la consolidation de leur relation. D'ici à 2007, les relations avec les principaux fonds gérés seront régies par une convention d'objectifs et de gestion.



**ISO 9001**

■ certification obtenue par de nombreux processus de gestion mis en place dans les 52 caisses de retraite

► **Un système d'information pour accompagner le développement**

La Direction des retraites dispose aujourd'hui d'un système d'information architecturé selon les normes les plus récentes. Construit à partir d'une cartographie des processus commune à l'ensemble des fonds, il est capable d'absorber le cœur de métier de tout type de gestion de retraite et de se comparer favorablement à celui d'entités similaires.

Grâce à sa souplesse et à sa performance, les nouvelles gestions, RAFP et Retraite des mines, ont pu être intégrées dans le système d'information de la Direction des retraites, selon les calendriers des offres de service.

► **Certifications**

La normalisation des processus, la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et l'existence d'un code de bonne gouvernance constituent les éléments d'une gestion socialement responsable.

Le processus de gestion des paiements de la CNRACL est certifié ISO 9001 depuis l'an 2000. Pour l'ATIACL, le FSPOEIE et le SASV, c'est l'ensemble de leurs processus de réalisation qui font l'objet d'une certification, depuis 1998 pour le premier fonds et 2004 pour les deux autres.

L'IRCANTEC, FONPEL et l'ANPE sont également certifiés. Cette certification porte sur la gestion des régimes de retraite et l'assistance aux mandants dans une optique de gouvernance et de développement durable. Elle est valable jusqu'en juillet 2006.

Pour l'IRCANTEC, les processus "informer et conseiller les clients", "liquider", "payer" et "attribuer les aides sociales" sont certifiés. Pour FONPEL, il s'agit de l'intégralité des processus de gestion administrative et de développement du régime. Quant à l'ANPE, l'audit a certifié l'intégralité des processus de gestion administrative des deux régimes.

Pour l'établissement de Bordeaux, l'obtention de la certification ISO 14001 atteste la qualité de sa politique de management environnemental.

► **La contribution au débat sur les retraites**

La Direction des retraites contribue activement, depuis plus de dix ans, au débat sur l'avenir des régimes de retraite. Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu un événement annuel incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite.

■ **Faits marquants**

- le régime de la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts par décret du 18 juin 2004, est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;
- par ordonnance du 28 avril 2005, les 415 agents de la CANSSM ont été transférés à la Caisse des Dépôts. Parmi ceux-ci, 300 personnes assurent la gestion de la Retraite des mines ;
- la Direction des retraites prépare la mise en œuvre du droit à l'information des assurés et participe pleinement aux travaux du Groupe-ment d'intérêt public "Info Retraite".